

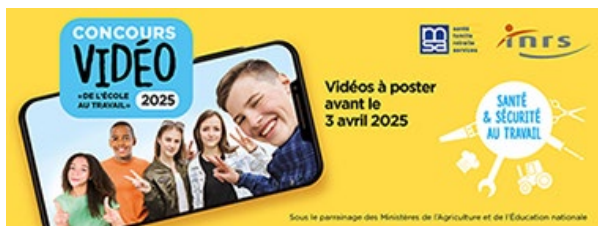
Communiqué de presse

Paris, le 23 mai 2025

Santé et sécurité au travail

Jeunes : Remise des prix de la 13^e édition du Concours vidéo « De l'école au travail, à vous de filmer »

Placé sous le parrainage des ministères chargés de l'Education nationale, de l'Agriculture, et organisé par l'INRS* en partenariat avec la CCMSA*, ce concours s'adresse aux élèves de collèges, lycées professionnels et centres de formation d'apprentis (CFA). Son objectif : sensibiliser à l'importance de la prévention des risques professionnels au travers de la réalisation, par des équipes de jeunes candidats, de vidéos courtes et impactantes. La remise des prix aux quatre lauréats de l'édition 2025 s'est déroulée ce vendredi 23 mai, au siège de l'INRS, à Paris.



Le concours « **De l'école au travail, à vous de filmer** » cible les **élèves et apprentis, préparant un diplôme professionnel de l'Education nationale et de l'Enseignement agricole** dans un établissement d'enseignement secondaire public ou privé (France métropolitaine et outre-mer).

Sont ainsi concernés : les élèves et apprentis (CAP, bac ou brevet professionnel, brevet de

technicien supérieur et certificat de spécialisation). Mais aussi les élèves d'établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) et de sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

Valoriser l'importance de la prévention des risques professionnels

« Sensibiliser les jeunes aux fondamentaux de la santé et sécurité au travail représente un enjeu capital pour l'INRS. Ce concours, qui a réuni **111 équipes projets** cette année, a pour ambition de permettre à des élèves, se préparant à des métiers dans des secteurs différents, de réaliser de courtes vidéos présentant des démarches ou des solutions de prévention des risques professionnels. En parallèle, cela permet aux enseignants référents d'impliquer leurs élèves dans un projet pédagogique fédérateur (écriture du scénario, mise en scène, tournage, montage...), tout en illustrant des mesures concrètes de prévention en entreprise », explique Olivier Macaire, responsable du pôle formation initiale à l'INRS.

Chaque vidéo, d'une durée comprise entre 30 secondes et 2 min15, tournée au choix en couleur ou en noir et blanc, doit comporter des images et des sons originaux, fruits du travail de chaque équipe en compétition.

Depuis 2012, année de création du concours par l'INRS, les équipes candidates ont produit près de 1 100 vidéos portant sur la thématique santé et sécurité au travail.

***INRS** (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles)

***CCMSA** (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole)

Critères de sélection des lauréats

Le 29 avril 2025, le **jury national**, composé de représentants de l'INRS, des chargés des ministères de l'Education nationale et de l'Agriculture, de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), des Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat/Cramif), s'est réuni pour évaluer les vidéos en compétition et sélectionner les 4 équipes projets lauréates.

Les critères d'appréciation retenus :

- la pertinence du message de prévention,
- la qualité d'ensemble de la vidéo (scénario, messages, créativité, prises de vue, montage...),
- et l'originalité du traitement du sujet *santé et sécurité au travail* choisi (*accidents du travail et/ou maladies professionnelles*).

Palmarès 2025

Ainsi, quatre classes lauréates ont été récompensées lors de la cérémonie de remise des prix, organisée le vendredi 23 mai 2025, au siège de l'INRS, à Paris :

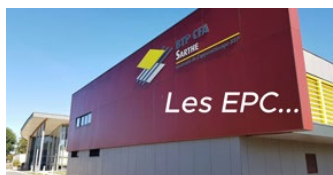


1^{er} prix : « Nous sommes nos choix »

Lycée agricole Hervé Bichat - 57 530 Courcelles-Chaussy - (Académie de Nancy-Metz)

(Classe de Bac Pro Agroéquipement / 8 élèves) - Responsable pédagogique : Alexandre Thiébaux

[1er prix concours video 2025](#)

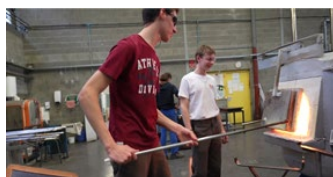


2^e prix : « Les EPC, pour notre sécurité ! »

BTP CFA de la Sarthe - 72 018 Le Mans Cedex 2 - (Académie de Nantes)

(Classe de CAP Multi-métiers / 10 élèves) - Responsable pédagogique : Lucie Plet

[2e prix concours video 2025](#)



3^e prix : Gobelet prévention santé

Lycée Jean Monnet - 03 400 Yzeure Cedex - (Académie de Clermont-Ferrand)

(CAP Arts du verre et du cristal et CAP Métallier / 18 élèves) - Responsable pédagogique : Claude Labiau

[3e prix concours video 2025](#)



Prix Coup de cœur du jury : « Degrés fatidiques ! »

Lycée professionnel du Blavet - (Académie de Rennes)

(Classe de CAP Charpente / 9 élèves) - Responsable pédagogique : Dominique Tendron

[Prix coup de coeur du jury concours vidéo 2025](#)

A découvrir :

[Santé et sécurité au travail - Concours video 2025](#)

Les vidéos primées sur la [chaîne Youtube de l'INRS](#)



Contacts presse INRS :

Caroline Tonini – 01 40 44 31 64 – caroline.tonini@inrs.fr

Marie-Eva Planchard – 01 40 44 14 40 – marieeva.planchard@inrs.fr

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, ce sont 550 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris et en Lorraine. L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

SUIVEZ-NOUS



A propos de la MSA : Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. La MSA prend en charge la médecine du travail et agit pour prévenir les principaux risques professionnels agricoles : le risque chimique, le machinisme, les chutes de hauteur et les troubles musculosquelettiques et psychosociaux.

Contact presse CCMSA :

Elora Bayon – presse@ccmsa.msa.fr

**INRS (Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles)*

**CCMSA (Caisse centrale de la mutualité sociale agricole)*